



## DECISION N° 011/FCF/PR/24

-----  
*Portant dissolution de la Commission Nationale  
des Arbitres*

### LE PRESIDENT :

- Vu les Statuts de la Fédération Congolaise de Football (FECOFOOT) ;
- Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire Elective de la FECOFOOT du 2 septembre 2022 ;

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La Commission Nationale des Arbitres est dissoute.

**Article 2**: Tous les membres de la Commission Nationale des Arbitres sont mis à la disposition de la Commission Ethique de la Fédération Congolaise de Football.

**Article 3**: La présente décision prend effet à compter de sa date de signature./-



Fait à Brazzaville, le 7 juin 2024

*JMB*  
**Jean Guy Blaise MAYOLAS**

---

**Fondée en 1962**